



Simple comme
ALDI.

Politique d'achat sur le bien-être animal **ALDI SUISSE**



Un engagement durable.
aujourdhuipourdemain.ch

1 Introduction

Nos principes de responsabilité d'entreprise (CR) nous permettent de définir notre conception d'une activité commerciale responsable vis-à-vis de nos clients, de nos partenaires commerciaux, de la nature et de l'environnement. Un approvisionnement durable au sein de la chaîne d'approvisionnement mondiale joue à cet égard un rôle central. C'est main dans la main avec nos fournisseurs que nous voulons nous confronter aux défis sociaux, économiques et écologiques. Nos politiques d'achat visent à démontrer que nous assumons nos responsabilités et que nous communiquons nos objectifs et nos exigences à nos fournisseurs ainsi qu'à nos clients.

L'engagement d'ALDI SUISSE pour le bien-être animal se justifie par notre propre conception de la qualité et de la responsabilité, ainsi que par le fait qu'une grande quantité de matières premières d'origine animale et de produits composés de matières premières d'origine animale fait partie de notre activité commerciale. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons apporter notre contribution pour créer des conditions d'élevage durables et adaptées aux animaux au sein des exploitations. Nous gardons toujours le cap sur notre objectif consistant à proposer à notre clientèle une offre supplémentaire de produits de ce type dans toutes les filiales à travers le pays.

Afin d'assumer notre responsabilité comme il se doit vis-à-vis de notre clientèle et de l'environnement, nous exigeons le respect et le contrôle de l'application des prescriptions relatives à l'élevage répondant aux besoins des espèces et à la protection des animaux, lors de la production de produits à base de viande de bœuf, de porc, de volaille ou d'autres espèces, ainsi que lors de la fabrication d'autres produits alimentaires et non-alimentaires d'origine animale.

Notre politique d'achat sur le bien-être animal sert de directive à nous-mêmes ainsi qu'à nos partenaires commerciaux, afin d'adopter un approvisionnement durable de nos produits d'origine animale. Les exigences globales du groupe ALDI SÜD ont de surcroît été mises sur papier dans un [document international de prise de position](#).

2 Champ d'application

La politique sur le bien-être animal concerne en particulier tous les produits de nos marques propres composés de matières premières d'origine animale des groupes de produits suivants:

Produits alimentaires:

- Produits carnés de l'ensemble des espèces animales
- Produits laitiers

Les produits à base de poisson et de produits issus de la pêche, ainsi que les œufs et les produits composés d'œufs sont respectivement réglementés par la politique d'achat du poisson et par la politique d'achat des œufs d'ALDI SUISSE. Ils n'entrent donc pas dans le champ d'application de la politique d'achat sur le bien-être animal. Les politiques d'achat peuvent être consultées via le lien suivant: <https://www.heutefuermorgen.ch/fr/heutefuermorgen/aujourdhui-pour-demain/downloads.html>

Produits non-alimentaires:

- Textiles, maroquinerie et chaussures
- Cosmétiques, soin du corps, produits de lavage, nettoyage et détergents

3 Engagement pour le bien-être animal et les critères sociaux

ALDI SUISSE exige le respect de toutes les dispositions légales nationales en matière de protection des animaux pour l'ensemble des produits pertinents de nos marques propres. Lors de la production d'articles composés de matières premières d'origine animale, les cinq libertés relatives à la protection animale doivent être respectées:

- Absence de faim et de soif (accès à une eau potable fraîche et à une nourriture saine)
- Absence de stress physique et/ou thermique (milieu de vie approprié avec un refuge et un emplacement agréable pour s'allonger)
- Absence de douleur, de lésions et de maladie (prévention ou prise en charge rapide)
- Liberté d'expression d'un comportement normal de l'espèce (offre suffisante d'espace, environnement fonctionnel adapté et contact social avec des congénères)
- Absence de peur et de détresse (conditions d'élevage et traitements évitant toute souffrance)

Nous revendiquons un élevage répondant aux besoins des espèces et le fait d'éviter à l'animal toute souffrance inutile, et ce, à tous les niveaux de la chaîne de production. L'objectif d'ALDI SUISSE est d'élargir activement l'offre de produits d'origine animale issus d'exploitations s'engageant manifestement au-delà des normes de protection des animaux imposées par la loi.

En qualité de partenaires commerciaux directs, nos fournisseurs et leurs producteurs s'engagent à répondre aux «Standards sociaux ALDI dans le domaine de la production» définis dans nos principes CR. Ces derniers se basent sur les normes de l'OIT (Organisation internationale du Travail), de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et sur d'autres directives supranationales indépendantes et comprennent les points suivants:

- Refus de toute forme de travail forcé et de travail effectué par des enfants
- Refus de la discrimination sur le lieu de travail
- Prescriptions pour des salaires et temps de travail réglementés correspondant aux lois et aux normes nationales ou internationales
- Liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective

En plus de cela, le groupe ALDI SÜD et par conséquent ALDI SUISSE AG ont rejoint le Business Social Compliance Initiative (BSCI) d'amfori en 2008. Les membres de la BSCI d'amfori s'engagent pour l'amélioration des conditions de travail au sein de leurs chaînes d'approvisionnement respectives, pour le respect des directives environnementales et pour la création de structures permettant de garantir le respect des normes sociales dans le domaine de la production.

En tant que modèle social minimal, chaque version en vigueur du code de conduite BSCI fait partie intégrante des relations contractuelles avec nos fournisseurs. Nous nous engageons activement pour le respect des normes de protection des animaux.

4 Exigences fondamentales

Les exigences et mesures pour encourager le bien-être animal et pour éviter toute souffrance animale chez ALDI SUISSE comprennent aussi bien le choix des fournisseurs que l'établissement du contrat et la conception de l'assortiment.

Élargir l'offre à une production particulièrement respectueuse des animaux

NATURE SUISSE BIO: Il s'agit ici de produits fabriqués en Suisse misant sur des normes très exigeantes en matière de bien-être animal et de production biologique. La norme NATURE SUISSE BIO créée par l'entreprise de son propre gré va ainsi au-delà de la législation suisse stricte en matière de protection des animaux et des exigences légales concernant la production biologique. Nous nous efforçons de continuer à augmenter la part d'articles bio pour les produits d'origine animale de nos assortiments en fonction de la demande et de la disponibilité.

NATURE SUISSE: Les produits NATURE SUISSE sont fabriqués en Suisse selon les normes de la production intégrée (PI). De plus, les exigences des programmes «Bien-être des animaux» de la Confédération, à savoir SST (Système de stabulation particulièrement respectueux des animaux) et/ou SRPA (sorties régulières en plein air), s'appliquent aussi pour la plupart aux différentes espèces d'animaux. Ici aussi, les exigences surpassent les prescriptions nationales légales.

Le respect de nos normes par nos fournisseurs est vérifié par des instances indépendantes de contrôle. De plus, nos fournisseurs et nous-mêmes travaillons avec entre autres les institutions suivantes: bio.inspecta, ProCert et LebensmittelFairSicherung.

Élargissement de l'offre aux produits végétariens et végétariens

Nous nous efforçons de continuer à élargir l'offre de notre assortiment aux produits végétariens et végétariens en fonction de la demande.

Aucun déboisement de forêt tropicale garanti pour les produits carnés d'Amérique du Sud

Les produits carnés provenant d'Amérique du Sud sont issus d'exploitations d'élevage pouvant prouver que l'élevage des bœufs n'a engendré aucune nouvelle déforestation de la forêt tropicale.

Renonciation à la vente de produits d'espèces exotiques ou menacées

Nous renonçons également aux produits d'espèces animales menacées. Sont concernées toutes les espèces animales répertoriées comme étant vulnérables, en danger ou en danger critique d'extinction sur la Liste rouge de l'IUCN (International Union for Conservation of Nature), ou bien celles figurant sur la liste CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction).

Expériences menées sur les animaux

ALDI SUISSE refuse les expériences menées sur les animaux. L'entreprise n'en a jamais mené et n'a jamais mandaté une tierce personne de le faire. La vente de produits cosmétiques testés sur des animaux est prohibée dans l'UE depuis 2013.

Pour développer ses produits de lavage, nettoyage et ses détergents, l'industrie des produits de nettoyage doit respecter les prescriptions légales de la Loi sur les produits chimiques. Ceci implique que les ingrédients des produits de nettoyage ne doivent pas être testés sur les animaux dans la mesure où des alternatives scientifiquement satisfaisantes peuvent être pratiquées pour les testes en question.

Exigences des fournisseurs

Nous formulons auprès de nos fournisseurs des exigences claires destinées aux agriculteurs concernant les conditions d'élevage et revendiquons les contrôles et offres de soutien qui s'y rapportent.

Durée du transport

Des prescriptions nationales légales concernant la durée du transport (max. huit heures en Suisse et dans l'UE) doivent obligatoirement être respectées. Nous préconisons également qu'aucune exportation d'animaux vivants dans des pays tiers ne soit effectuée.

Étourdissement réglementaire pour la volaille et la viande fraîches conventionnelles

Nous obligeons nos fournisseurs de produits frais à base de viande et de volaille à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin d'assurer un étourdissement réglementaire aux animaux avant l'abattage.

Interventions sur les animaux

Nous nous engageons à ce que les interventions sur les animaux engendrant des douleurs, comme l'écornage des veaux, soient effectuées uniquement à l'aide d'une anesthésie ou d'une sédation efficace.

Utilisation d'antibiotiques

Nous sommes contre une utilisation d'antibiotiques en dehors des limites thérapeutiques au sein des élevages, afin de prévenir la formation de résistances chez les microorganismes. Leur administration devrait être effectuée uniquement après autorisation écrite d'un vétérinaire en réaction à une certaine menace pesant sur la santé de l'animal, et par une personne qualifiée. La prévention et l'hygiène font partie des moyens les plus efficaces pour éviter les maladies bactériennes. Il faut renoncer autant que possible à l'utilisation d'antibiotiques de réserve issus de la médecine humaine dans les élevages.

Utilisation du génie génétique

Les denrées alimentaires produites pour ALDI SUISSE sont fabriquées sans ingrédients génétiquement modifiés. En Suisse, les denrées alimentaires obtenues à partir d'organismes génétiquement modifiés (OGM) doivent être autorisées et l'indication doit figurer sur l'étiquette. En tant que membre du Réseau suisse pour le soja et de la Donau Soja Organisation, ALDI SUISSE s'engage pour une culture de soja exempte de génie génétique à des fins de production fourragère.

5 Exigences spécifiques au produit

5.1 Produits alimentaires

Concernant les produits alimentaires, nous avons défini les exigences supplémentaires suivantes:

Viande de poulet

La viande fraîche de poulet importée provient d'exploitations dont les directives de production vont au-delà de la législation suisse.

Viande de lapin

Nous vendons exclusivement de la viande de lapin provenant de l'étranger qui répond, aussi lors de la production, aux normes suisses exigeantes en matière de protection animale.

Viande de cheval

Nous n'acceptons que les produits à base de viande fraîche de cheval provenant d'Europe.

Viande d'oie et de canard

ALDI SUISSE vend de la viande d'oie et de canard provenant exclusivement de producteurs qui

- figurent sur la liste de l'organisation de protection des animaux QUATRE PATTES,
- disposent des certifications correspondantes ou
- sont originaires d'un pays où la production de foie gras est interdite par la loi.

Ceci permet d'exclure le fait que les animaux soient plumés de leur vivant ou que les animaux soient gavés dans le but de produire du foie gras.

Espèces sauvages/exotiques

Concernant les espèces animales sauvages et exotiques comme le kangourou, nous favorisons la viande fraîche provenant d'animaux vivant à l'état sauvage.

Cuisses de grenouille

ALDI SUISSE renonce à la vente de cuisses de grenouille.

Mozzarella de bufflonne

Lors de la production de mozzarella de bufflonne pour notre marque propre, nous travaillons avec des exploitations sélectionnées en Campanie (Italie). Les exigences en matière d'élevage sont plus strictes que celles de la législation italienne pour ces exploitations. Le respect par les fournisseurs des exigences définies est contrôlé dans le cadre d'audits réguliers et indépendants. De plus, un échange ouvert avec les organisations de protection des animaux a lieu afin de contrôler de manière constante et d'améliorer sans cesse les conditions d'élevage.

ALDI SUISSE a mis sur pied les deux projets suivants, incluant la commercialisation de leurs produits:

Fairmilk

Dans le cadre d'un engagement bénévole avec la Protection Suisse des Animaux (PSA), ALDI SUISSE propose à sa clientèle des produits laitiers d'origine suisse de qualité supérieure sous la marque FAIRMILK. Un élevage respectueux des animaux et répondant aux besoins des espèces est au premier plan. Toutes les vaches laitières produisant du lait FAIRMILK sont élevées selon les deux programmes «Bien-être des animaux» de la Confédération, à savoir SST (Système de stabulation particulièrement respectueux des animaux) et SRPA (Sorties régulières en plein air). En plus de cela, les directives FAIRMILK garantissent aux animaux des sorties en plein air plus fréquentes en hiver, représentant au moins 26 jours par mois. Le prix supérieur à la moyenne du lait pour les producteurs FAIRMILK contribue à long terme au bien-être de leurs familles et à un développement durable des fermes FAIRMILK.

Bœuf de pâturage bio ALDI

Depuis 2018, ALDI SUISSE met sur pied le projet «Bœuf de pâturage bio ALDI» en collaboration avec l'Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL). Le projet se concentre sur les veaux mâles de race laitière issus de l'agriculture biologique. Ces derniers ne représentent souvent aucun intérêt pour l'agriculture biologique et sont engraisés de manière conventionnelle avec les autres veaux au bout de seulement quatre semaines. Les veaux du projet «Bœuf de pâturage bio ALDI» grandissent dans leur exploitation d'origine et sont nourris au lait. Leur système immunitaire s'en trouve ainsi renforcé et l'utilisation d'antibiotiques peut ainsi être réduite au strict minimum. Les animaux profitent en plus de sorties en plein air toute l'année et d'un fourrage à base d'herbe.

Les premiers produits de bœuf de pâturage bio ALDI issus de ce projet sont disponibles à partir de janvier 2020 dans l'assortiment d'ALDI SUISSE.

5.2 Produits non-alimentaires

Concernant les textiles, nous avons défini les exigences supplémentaires suivantes:

Duvet

Nous renonçons aussi bien à la plumaison d'oies et de canards vivants, qu'au gavage de ces mêmes animaux. Nous utilisons exclusivement des rembourrages en fibre synthétique pour les textiles des vêtements. Le duvet véritable n'est utilisé que dans quelques articles de literie seulement. Nos fournisseurs de duvet sont tenus par contrat d'exclure la plumaison d'animaux vivants.

- Les plumes utilisées proviennent exclusivement de duvets de canards et de plumes de canards originaires de Chine. Concernant les canards, il n'est en principe pas question, d'après les organisations pour les droits des animaux, de plumaison d'animaux vivants ou de gavage d'animaux dans le but d'augmenter le volume du foie.
- Afin de garantir le respect de ces exigences, nous réclamons à nos fournisseurs des rapports sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement pour tous les produits comportant du duvet; ces rapports remontent jusqu'aux élevages de canards.

Fourrure et toison d'agneau

ALDI SUISSE ne vend absolument aucun produit en fourrure¹ véritable. Depuis l'année 2015, ALDI SUISSE est membre du programme «Fur Free Retailer». Ce programme a été élaboré par des organisations internationales de premier plan pour la protection des animaux et des espèces et indique quelles entreprises ont décidé de renoncer à la vente de fourrure véritable. Concernant la toison d'agneau, nous attendons à ce qu'une traçabilité du produit puisse être garantie jusqu'à la tannerie. Une traçabilité du produit depuis l'élevage des animaux est également recherchée.

Laine de mérinos

ALDI SUISSE rejette la technique du «Mulesing» souvent pratiquée en Australie sur les mérinos, consistant à ablater sans anesthésie la peau autour de la queue des animaux pour éviter toute infestation de mouches. Pour les produits composés de laine de mérinos, nous excluons par contrat la technique du «Mulesing» dans son ensemble et réclamons à nos fournisseurs des rapports sur la chaîne d'approvisionnement depuis les élevages de moutons. Nous recevons uniquement de la laine de mérinos certifiée «mulesing-free» d'Australie. Lors de la réception de matière brute d'Australie, le fournisseur transmet au préalable aux personnes en charge du contrôle les certificats correspondants pour prouver que la technique du «Mulesing» n'a pas été pratiquée. ALDI SUISSE n'accepte que les normes «Non Mulesed» (NM) de l'Australian Wool Exchange (AWEX), ainsi que les matières brutes certifiées suivant le Global Organic Textile Standard (GOTS) et le Responsible Wool Standard (RWS).

¹ Nous comprenons le terme «fourrure» de la même manière qu'il est défini par le programme «Fur Free Retailer», à savoir toute peau ou partie de peau pourvue de poils provenant d'animaux ayant été abattus uniquement dans ce but. La fourrure n'englobe pas: 1) Les peaux qui ont déjà été transformées en cuir ou qui doivent être traitées pour créer du cuir, ou bien celles dont les poils, la toison ou les fibres de la fourrure ont été complètement éliminés lors du traitement ultérieur. 2) La peau coupée, rasée ou peignée d'animaux, la toison, la peau de mouton, le shearling. 3) Le cuir ou les poils sur peau animale habituellement utilisée comme du cuir, comme le cuir de vachette pourvu de poils. 4) Les matériaux synthétiques qui ressemblent à de la vraie fourrure.

Laine angora

ALDI SUISSE refuse la plumaison des animaux vivants ou l'arrachage des poils des lapins angora. Les conditions d'élevage des lapins angora ne correspondent également pas à nos exigences relatives à la protection des animaux. C'est pourquoi ALDI SUISSE s'est également engagé à ne plus vendre des produits contenant de l'angora.

Mohair

ALDI SUISSE rejette les dérives de l'élevage des chèvres angora. En particulier les conditions d'élevage pendant la tonte des chèvres angora ne correspondent pas à nos exigences relatives à la protection des animaux. C'est pourquoi ALDI SUISSE s'est également engagé à ne plus vendre des produits contenant de l'angora.

Laine d'alpaga et laine cachemire

Pour les textiles en laine d'alpaga et laine cachemire, nous attendons également de nos fournisseurs qu'aucun animal ne soit torturé. Pour contrôler la mise en application de ces exigences, le groupe ALDI SÜD exige de ses fournisseurs une traçabilité depuis l'élevage des animaux pour la production de laine d'alpaga et laine cachemire et qu'ils puissent fournir des rapports sur leur chaîne d'approvisionnement allant jusqu'aux usines de filage.

Cuir

Pour le cuir aussi, ALDI SUISSE vise une traçabilité complète, et ce, depuis l'élevage des animaux. Toutes les tanneries fabriquant depuis le 01.01.2017 des textiles pour l'habitat et l'habillement ainsi que des chaussures en cuir mais également des articles de maroquinerie, doivent en plus justifier d'une certification du Leather Working Group (LWG)/ d'un audit (gold/silver/bronze/Audited). ALDI SUISSE, qui fait partie du Groupe ALDI SÜD, est membre du Leather Working Group.

Produits cosmétiques, produits de lavage et de nettoyage et détergents

Concernant les produits cosmétiques, les produits de lavage et de nettoyage et les détergents, nous nous efforçons de continuer à élargir la gamme d'articles végans en fonction de la demande et de leur attribuer le célèbre logo de la Vegan Society. Tous les produits de nettoyage et les détergents de notre marque «alio eco» sont par exemple végans et donc fabriqués sans ingrédients d'origine animale. De plus, nous proposons suivant les besoins des cosmétiques naturels certifiés dans le cadre de nos articles en action.

6 Mise en œuvre active

La mise en œuvre des exigences en matière de développement durable a lieu en étroite collaboration avec nos fournisseurs. Nos fournisseurs sont tenus de respecter les exigences précédemment mentionnées, en accord avec l'acheteur compétent. Le fournisseur est responsable de la validité de la certification. Ainsi, le respect des normes respectives fait partie intégrante de nos contrats.

La mise en application des exigences internes est effectuée par nos services des achats avec le soutien du service Corporate Responsibility. Les exigences et mesures spécifiques sont également implémentées en étroite collaboration. Le Coordinateur national de la Centrale d'achat est régulièrement informé de la mise en application de la politique d'achat.

Notre objectif consistant en la création d'un assortiment durable nécessite un échange avec des partenaires externes. C'est pourquoi, nous entretenons un échange régulier avec des ONG comme la Protection Suisse des Animaux, des représentants de la communauté scientifique ainsi que d'autres parties prenantes.

Nous nous réservons la possibilité de faire contrôler si besoin les exigences de notre politique d'achat sur le bien-être animal dans le cadre d'audits internes et/ou externes. De plus, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils forment de manière effective l'ensemble de leur personnel ayant à travailler avec des animaux vivants, afin que les missions routinières de l'élevage soient exécutées de manière à ce que ces animaux ressentent le moins de douleur et d'inconfort possible. Le personnel en question doit, dans son domaine de compétence correspondant, être en mesure de pouvoir favoriser de bonnes pratiques dans le domaine du bien-être animal.

Nous travaillons en collaboration avec nos partenaires commerciaux afin de parvenir ensemble à une amélioration du bien-être animal. Nous attendons de nos partenaires commerciaux autant une participation proactive lors du développement des normes des secteurs concernés et lors des projets pilotes et de recherche, qu'un engagement proactif pour acquérir des exemples de bonnes pratiques dans le cadre de projets propres pour l'amélioration du bien-être animal.

La présente politique d'achat sur le bien-être animal fait partie intégrante de nos conditions contractuelles. En cas d'infraction à nos principes, les fournisseurs concernés sont tenus de présenter des plans d'action correctifs («Corrective Action Plans») dans lesquels figure une description claire de la manière dont chacune des lacunes constatées peut être corrigée dans un laps de temps donné. Si les objectifs que nous avons fixés ne sont pas atteints, nous concentrons nos efforts afin de faire en sorte que ce soit possible à l'avenir et développons des mesures concrètes avec nos partenaires afin d'améliorer dans les plus brefs délais les processus de production. Ceci peut également être effectué par des tiers indépendants. Dans certains cas, nous nous réservons également le droit de mettre fin aux relations d'affaires. Notre objectif commun vise à faire en sorte que les produits durables deviennent une évidence pour le commerce et les consommateurs.

Transparence et traçabilité

Nous exigeons de nos fournisseurs une traçabilité sans faille de tous les articles composés de matières premières d'origine animale, et ce, depuis leurs origines. Le fournisseur doit pouvoir être en mesure d'exposer sur demande la chaîne complète de valeur pour chacun des produits sur la base de l'étiquetage du produit. Dans le cas où une traçabilité n'est possible que de manière partielle en raison des réalités structurelles nationales, nous soutenons des mesures visant à améliorer cette traçabilité. Dans le cas des textiles composés de matières premières d'origine animale, nous visons par exemple une traçabilité des matières premières depuis leurs sources. Le respect de cette exigence est contrôlé à l'aide de certifications ou par le biais d'autres documents pertinents.

Évaluation régulière

La présente politique d'achat sur le bien-être animal est soumise à un contrôle régulier suivant les avancées du développement durable et actualisée le cas échéant. Ce n'est que de cette manière qu'un approvisionnement responsable et durable des produits d'origine animale peut être atteint aussi sur le long terme.